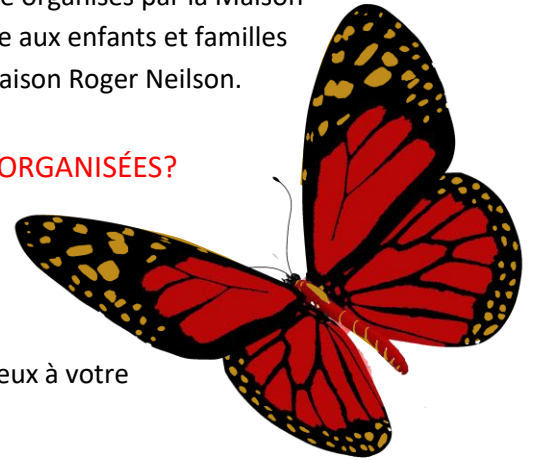


Programme de visites de bénévoles à domicile de la Maison Roger Neilson

Des visites à domicile sont offertes, dans le cadre des services de relève organisés par la Maison Roger Neilson. Ce programme vise à apporter un appui supplémentaire aux enfants et familles qui ont été orientés vers le service des Soins palliatifs de CHEO et la Maison Roger Neilson.

COMMENT LES VISITES DE BÉNÉVOLES À DOMICILE SONT-ELLES ORGANISÉES?

- Si vous en faites la demande, un coordonnateur des services bénévoles vous rendra visite à votre domicile, afin de déterminer vos besoins et les services qui vous sont nécessaires.
- Nous déterminerons ensuite quel bénévole conviendrait le mieux à votre enfant et à votre famille.
- Une première rencontre sera organisée entre le bénévole, le coordonnateur des services bénévoles et votre famille, quand cela vous conviendra.
- Les bénévoles qui fournissent un soutien aux familles à domicile détiennent un minimum d'un an d'expérience à la Maison Roger Neilson.
- Les bénévoles offrent un accompagnement et un soutien pratique, affectif et social aux familles qui nécessitent des services de relève supplémentaires.
- Le principal responsable de l'enfant doit demeurer au domicile pendant toute la visite du bénévole.
- La famille et le bénévole s'entendent sur des visites de deux heures et sur l'horaire des visites.



QUE PEUT FAIRE UN BÉNÉVOLE LORS DES VISITES À DOMICILE?

- Lire, jouer ou faire des activités avec l'enfant et ses frères ou sœurs.
- Prendre soin de l'enfant pendant que le parent se repose ou fait d'autres activités dans la maison.
- Aider le parent à faire des petites tâches pratiques dans la maison.
- Aider le parent lors des sorties dans un parc ou un terrain de jeux.
- Tenir compagnie et être une présence rassurante pour l'enfant.
- Les bénévoles ont la responsabilité de documenter toutes leurs visites.

QUELLES SONT LES LIMITES DES VISITES À DOMICILE?

- Les bénévoles ne sont pas autorisés à fournir des soins personnels ou des soins médicaux.
- Les bénévoles ne sont pas autorisés à fournir leurs coordonnées personnelles.

- Le principal responsable de l'enfant doit demeurer au domicile pendant toute la visite du bénévole.

COMMENT PEUT-ON BÉNÉFICIER DU PROGRAMME DE VISITES DE BÉNÉVOLES À DOMICILE?

- Appelez le 613-523-6300 - poste 610 à la Maison Roger Neilson.